Récapitulatif de mon abonnement
(Exemplaire à conserver par l'Amapien)

Grand Panier 700 €		Petit panier 375 €		Carte à points
☐ virement	☐ chèque	☐ virement	☐ chèque	☐ 50 €

☐ Paiement en 1 fois dès la souscription, selon le principe AMAP * voir page 6
☐ Paiement en 4 fois à la signature puis le 2 des mois d'août, nov. 23 et fév. 24
☐ Paiement en 10 fois de mai 23 à février 24

☐ Carte à points 50 €, uniquement si un panier est souscrit, possibilité de compléter son panier par divers produits de saisons ou issus de la ferme, selon disponibilité de fabrication.

Modalités de paiement

Chèques établis à l'ordre de « SCEA La Fruitière »

Ou virement le 2 de chaque mois sur le compte CCM Hésingue et environs:

IBAN FR76 1027 8030 5400 0173 2864 881 / BIC : CMCIFR2A

Agrumes *(en option en plus du contrat fruits)*
L'association Pom d'Api propose **un contrat entre une coopérative corse et les amapiens** (dans le même esprit que les contrats AMAP avec un **règlement à la signature du contrat).** Cette coopérative propose 5 livraisons de 80 cagettes de 10 kilos d'agrumes bio de novembre à avril. Il est possible d'avoir soit 10 kilos soit 5 kilos. Le règlement se fera par chèque à l'ordre de la coopérative Aliméria.
Se renseigner auprès de Frédérique pour connaître les modalités, tarifs et disponibilités

Option agrumes (pour le règlement attendre le contrat spécifique « agrumes »)		
☐ 10 kilos	☐ 5 kilos	☐ pas d'agrumes

Fait le : 24 avril 2023 Le producteur:

Retrouvez-nous sur www.rhenamap.org

Contrat d'engagement
Saison 2023/2024

POM D'API POM D'AMAP

Être en AMAP, c'est vouloir soutenir et défendre une agriculture locale plus proche des concitoyens et donc logiquement des consommateurs. C'est PARTAGER avec SON PRODUCTEUR, ses bonheurs et ses joies mais aussi ses tourments ou tracas vécus sur son exploitation.
C'est devenir un acteur responsable et ne plus être un simple spectateur attentiste d'un monde en perpétuel mouvement.
Un lien particulier se crée entre le consommateur et le paysan qui le nourrit.

Coordonnées des producteurs

Frédérique et Frédéric SCHWAB
SCEA La Fruitière
Route de Saalmatten - 68640 Muespach
☎06 09 48 12 26
@ fruitiere.schwab@orange.fr

Contacts AMAP

Denise CAFIERI ☎06 48 27 91 52
Frédérique SCHWAB ☎06 10 39 38 60
@ pomdapipomdamap@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.rhenamap.org

Informations pratiques

Lieux et horaires distributions

ALTKIRCH	Le jeudi de	18h à 19h00
HUNINGUE	Le mercredi de	17h30 à 19h00
LANDSER	Le jeudi de	17h00 à 18h00
MUESPACH	Le vendredi de	17h00 à 18h00
MULHOUSE	Le jeudi de	18h45 à 19h45
RIEDISHEIM	Le mardi de	18h30 à 19h30
RIXHEIM	Le mardi de	18h00 à18h45

Engagements réciproques Producteurs - Amapiens

- *Adhérer et respecter **la charte des AMAP** (consultable sur le site), notamment, les 10 principes de l'agriculture paysanne, venir chercher mon panier à chaque distribution, partager les risques liés à la production, distribuer les produits de ma ferme …*
- *Être transparent sur l'origine des produits si **exceptionnellement** d'autres produits sont ajoutés pour compléter l'offre du panier*
- *Participer à la vie de l'association RHENAMAP*
- *Respecter la durée de contrats*
- *Découvrir plus largement le champs de l'économie sociale et solidaire*

Conformément à la règlementation qui régit la protection des données personnelles, et sans mention contraire de ma part, j'autorise l'utilisation de mes données personnelles mentionnées ci-dessus :

- ***Pour être contacté par le producteur***
- ***Pour être contacté par RHENAMAP***

Distribution tous les 15 jours en semaine impaire

Informations sur le début et la fin de la saison communiquées par le producteur

Contenu du panier

Fruits de saison

La composition des paniers est déterminée en fonction de la récolte

Tarifs forfaitaires

Grand panier 700 €

Petit panier : 375 €

En souscrivant à un contrat auprès d'un producteur j'adhère aussi aux valeurs des Amap et de l'association RHENAMAP.

Cotisation annuelle de 15€ par année civile à régler auprès d'un bénévole présent sur mon lieu de distribution.

Retrouvez-nous sur www.rhenamap.org

Je m'engage
(Exemplaire à remettre au producteur)

Mes coordonnées	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. :	
Courriel (en majuscules) :	@
Mon lieu de distribution :	

Grand Panier 700 €		Petit panier 375 €		Carte à points
☐ **virement**	☐ **chèque**	☐ **virement**	☐ **chèque**	☐ **50 €**

☐ Paiement en 1 fois *dès la souscription, selon le principe AMAP * voir ci-contre*
☐ Paiement en 4 fois à la signature puis le 2 des mois d'août, nov. 23 et fév. 24
☐ Paiement en 10 fois de mai 23 à février 24

☐ Carte à points 50 €, uniquement si un panier est souscrit, possibilité de compléter son panier par divers produits de saisons ou issus de la ferme, selon disponibilité de production ou fabrication

Chèques établis à l'ordre de « SCEA La Fruitière »
Ou virement le 2 de chaque mois sur le compte CCM Hésingue et environs:
IBAN FR76 1027 8030 5400 0173 2864 881 / BIC : CMCIFR2A

Mon choix agrumes (pour le règlement attendre le contrat spécifique « agrumes »)		
☐ 10 kilos	☐ 5 kilos	☐ pas d'agrumes

j'autorise l'utilisation de mes données personnelles mentionnées ci-dessus pour être contacté(e) par la FRUITIERE et par RHENAMAP

Fait à :_____ **Le :**_____/_____/_____

L'Amapien

Mot du comité de soutien

Chers Amapiens, amapiennes
En premier lieu, MERCI à vous tous pour votre engagement constant. C'est grâce à vous que l'aventure peut continuer.
Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés auxquelles les producteurs de produits bio font face actuellement.
Comme tout un chacun, nous faisons face aux difficultés d'augmentation des prix mais aussi aux nouvelles conditions climatiques qui s'installent depuis plusieurs années dans notre région.
Entre les hivers doux suivis, en début de printemps, de périodes de gel intense ou longs qui détruisent bourgeons ou fruits, et la sécheresse qui affaiblit considérablement les arbres pour la saison suivante, la production a fortement diminué et les indemnités pour les calamités agricoles n'ont pas été à la hauteur des pertes.
Nous avons calculé au plus juste le prix du panier pour nous permettre de faire face aux nombreuses augmentations, tout en essayant de rester abordable. Il a été établi à 700€ pour le grand et 375€ pour le petit. Une carte à point est aussi disponible pour vous permettre de compléter votre panier par divers produits de saisons ou issus de la fermeselon disponibilité de fabrication.
** Nous vous demandons dans la mesure du possible de privilégier le paiement en 1 fois et de ne pas attendre les premières distributions pour remettre votre règlement, ceci dans le but d'amener de la trésorerie rapidement et pouvoir honorer les frais courants.*
Voici un tableau récapitulatif présentant la perte de récolte de la ferme ainsi que l'évolution des prix du panier et de l'alimentation - produits frais, source INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=47)

	2020	2021	2022	2023
% de récolte (en volume) perdue dues aux aléas climatiques	Env. 70 %	Env. 70 %	Env. 65 %	
Prix du panier Pom d'Api	580	620	670	700
Evolution prix panier en %		6,9 %	8,1 %	4,50 %
Evolution prix alimentation en %	1,9 %	7,7 %	13,3 %	

Nous serons présents pour répondre à vos questions lors des premières distributions et vous donner les compléments d´informations si besoin.
Merci pour votre soutien.

Amapiennement vôtres.
Les membres du comité de soutien de l'AMAP POM d'API